

Décret n° 2023 - 668 du 12 juin 2023

portant nomination des secrétaires généraux de commune

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 08-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n° 03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 07-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n° 02-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 2004-11 du 3 février 2004 fixant le traitement de fonction des administrateurs-maires des arrondissements, des administrateurs-maires des communautés urbaines, des administrateurs délégués des communautés rurales, des secrétaires généraux de département, des conseils de département et de commune, des arrondissements, des communautés-urbaines et des secrétaires administratifs des communautés rurales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés secrétaires généraux de commune ;

Commune de Kinkala : M. ONINA MBONGO Faustin

Commune de Nkayi : M. PEYA Yves.

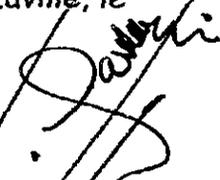
Article 2 : Le traitement mensuel de fonctions des intéressés est imputable au budget de l'Etat, conformément au décret n° 2004-11 du 3 février 2004 susvisé.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2023 - 668

Fait à Brazzaville, le

12 juin 2023


Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

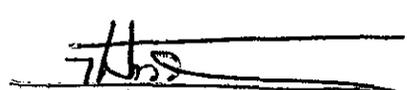
Le premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le ministre de l'intérieur, de la
décentralisation et du développement
local,


Raymond Zéphirin MBOULOU. -

Le ministre de l'économie et
des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE. -